

16 oct 2009 -16:22

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2009](#)

Simplification administrative

L'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives de 25% pour 2012

L'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives de 25% pour 2012

Pour 2012, l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions réduiront les charges administratives pour les entreprises de 25% par rapport à 2007. Cet objectif commun que le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions ont convenu dans le cadre de la politique de simplification a été soumis au Conseil des ministres par le ministre pour l'Entreprise et la Simplification Vincent Van Quickenborne.

Le Conseil des ministres répond ainsi à la demande du Conseil européen et de la Commission européenne de fixer des objectifs nationaux pour la réduction des charges administratives. Le Conseil européen s'était engagé à réduire les charges administratives découlant de la législation de l'UE de 25% pour 2012. Selon l'Union européenne, une meilleure réglementation est essentielle pour devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe